



CONVENTION DE PARTENARIAT 2024-2025

Entre

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES, située Site Associatif de l'Aurore, Avenue des Sycomores, 50000 SAINT-LÔ, représentée par Monsieur Maurice HAMEL, Président, d'une part,

Et....., représentée par

Le partenaire de La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES s'engage à accorder la remise ou l'avantage défini ci-dessous, lors de la présentation de la carte nominative.

La FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES présentera cette offre à tous ses adhérents, par courrier, et sur le site internet.

La présente convention est valable dès la date de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2025.

Nature de l'avantage accordé au porteur de la carte nominative FEDERATION de la MANCHE des CLUBS de RETRAITES :
 REDUCTION : _____, sur présentation de la carte nominative.

A _____ le _____

Pour La FEDERATION de la MANCHE
des CLUBS de RETRAITES

Pour _____

Signature : Mr Maurice HAMEL, Président

Signature : _____

Modèle de carte d'adhérent :

